

de passer aux observations que je désire formuler, je tiens à dire combien je partage le sentiment que l'honorable député (M. Michael Clark) qui vient de reprendre son siège a exprimé en terminant. Dans ces jours relativement sombres et à la veille d'une lutte sans pareille dans l'histoire du monde, il est bon que, tout en nous rendant compte de l'amplitude du conflit sérieux auquel nous devons faire face, nous n'abandonnions pas la moindre parcelle de notre espoir et de notre confiance dans le triomphe ultime de la justice et de l'équité. Le sentiment qui prévaut dans toutes les parties du Canada et dans cette enceinte, c'est qu'en dépit de tout ce qu'on peut dire d'autres guerres, dans celle que nous devons aujourd'hui soutenir, le droit est de notre côté. De cela nous n'avons pas le moindre doute. Je n'ai pas pris la parole pour dire que l'orateur qui m'a précédé s'est attaqué injustement à une partie quelconque de notre classe commerciale ou manufacturière; mais je veux lui dire que la connaissance que je possède des circonstances me permet d'affirmer que ceux qui l'ont renseigné lui ont expliqué, mais incomplètement, les motifs de la conduite des raffineurs de sucre. Depuis une quinzaine de jours, je suis en correspondance suivie avec ces industriels, et je crois connaître la décision qu'ils ont prise. Je n'entends que donner aux raffineurs de sucre la part de louanges qu'ils méritent, à mon sens, pour l'attitude qu'ils ont tenue au cours des trois ou quatre dernières semaines que cette crise a duré au Canada. Bien que peu nombreux, nos raffineurs de sucre se trouvent, à mon sens, sans entrer dans tous les détails, dans cette posture: ils ont en mains une certaine quantité de sucre brut qu'ils ont acheté alors que les prix étaient normaux. Ils possèdent une certaine quantité de sucre raffiné qu'ils ont retirée et qu'ils retirent encore de ce sucre brut. Conséquence de l'état de choses qui existe en ce moment: le prix du sucre brut augmente et il en sera ainsi probablement durant un laps de temps plus ou moins incertain. La situation est telle qu'on ne peut entretenir la moindre certitude, à l'heure présente. Voici ce que les raffineurs de sucre du Canada ont fait: dans certains cas, ils n'ont pas élevé d'un cent le prix du sucre qu'ils vendaient aux marchands en gros, dans d'autres cas, l'augmentation n'a été que très légère. Il existe entre les marchands de gros et les raffineurs une certaine entente à laquelle les premiers sont forcés par les seconds de s'en tenir.

Le but de cette convention est d'empêcher les marchands de gros d'accaparer une

quantité de sucre raffiné plus considérable que celle dont ils ont besoin et d'épuiser ainsi l'approvisionnement de sucre, produit qui se vend, aujourd'hui, en tant qu'il s'agit du sucre raffiné, à un prix excessivement bas, au Canada, si on le compare au prix payé dans les autres pays.

Les marchands de gros approvisionnent les marchands de détail. Et encore, aujourd'hui, ils exercent la main-mise sur les marchands de détail qui désirent acheter aux prix actuels, étant forcés par trois commandes différentes. On exerce sur eux la pression normale que les consommateurs du pays ont pour le sucre de jour en jour et de semaine en semaine. Cela est légitime. Ils sont sous la pression des accapareurs du pays qui, dans la tourmente d'une panique générale ou presque, emmagasinent des provisions plus qu'il n'est nécessaire pour le moment. Le résultat est que cette manière d'agir ayant son effet dans un grand pays et dans un grand nombre de familles, doit avoir nécessairement une portée considérable dans la distribution des denrées alimentaires. On procède de cette façon en se basant sur la demande normale des marchands de détail de l'année dernière. Quant un marchand de détail demande une centaine de sacs, on lui en donne dix, vingt ou trente, selon la moyenne normale. Voilà l'explication de deux des principales remarques. Quant à l'autre demande, elle est insidieuse tout en étant importante. Ainsi on achète des marchands de gros ou des marchands de détail du sucre autant qu'on peut, à 4 cents et 4 cents  $\frac{1}{2}$ , que l'on envoie aux Etats-Unis où les marchands de gros le vendent 7 cents et les marchands de détail le débitent à 8, 9 et 10 cents la livre.

Ce matin, à seule fin de me renseigner, je me suis adressé aux marchands détaillants de sucre qui exercent leur commerce dans la ville d'Ottawa; les cotes qu'ils m'ont fournies sont 5 cents et 5 cents  $\frac{1}{2}$  la livre et pas davantage. J'observe, par contre, qu'aux Etats-Unis le sucre de même qualité se vend 8, 9 et 10 cents la livre. Hier les raffineurs ont détaillé leurs produits à un prix très satisfaisant, à mon avis. J'estime qu'ils n'auraient pu faire plus. Ces industriels ont décidé de maintenir cet article aux prix qu'on le paie aujourd'hui, et cela autant que faire se pourra. Seule l'inspection du sucre brut destiné au raffinage, si elle coûte plus cher, pourra modifier cette décision des intéressés. Je crois que je puis me contenter à ce propos d'exposer les faits tels qu'ils existent, car je suis persuadé que mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) n'entend pas que